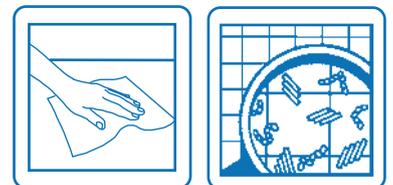
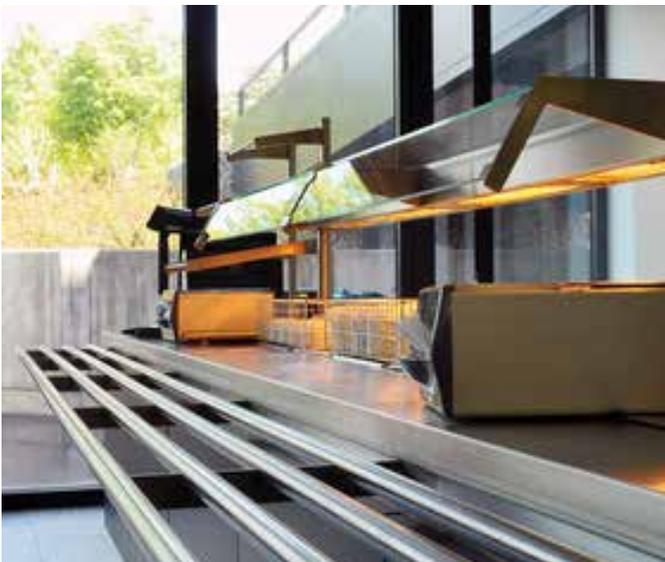


CLARICIDE

**NETTOYANT DÉSINFECTANT
À LARGE SPECTRE**
Prêt à l'emploi



- Conforme en milieu alimentaire
- Conforme aux normes Européennes
- Action nettoyante et désinfectante



Conforme aux normes
EN 1276 - EN 13697 – EN 13727 – EN 16615 – EN 1650
EN 13624 – EN 14476



CLARICIDE

NETTOYANT DÉSINFECTANT À LARGE SPECTRE

Prêt à l'emploi

PROPRIETES

CLARICIDE est un nettoyant désinfectant bactéricide, fongicide, levuricide et virucide prêt à l'emploi pour les surfaces dans les milieux médicalisés, les collectivités, les hôtels et restaurants, les piscines et salles de sports. Actif sur les virus de la vaccine, Avian influenza, Herpès, Hépatite B, Hépatite C, VIH et tous les virus enveloppés. Destiné aux surfaces murales (carrelage, céramique, inox, émail), installations sanitaires (lavabos, robinetteries, WC), comptoirs, tables, poignées, portes, plans de travail, appareils et matériels de laboratoire, ...

MODE D'EMPLOI

Appliquer CLARICIDE sur une lavette puis nettoyer la surface. Laisser agir au minimum 1 minute et essuyer avec un chiffon propre, une éponge ou une lavette humide.

Autre application : Prêt à l'emploi pour le balayage ou lavage humide des sols.

NORMES	CONDITIONS	TEMPS D'ACTION
Bactéricide : EN 1276 : - Pseudomonas aeruginosa - Staphylococcus aureus - Enterococcus hirae - Escherichia coli	En conditions de saleté	5 mn
EN 13697: - Pseudomonas aeruginosa - Staphylococcus aureus - Enterococcus hirae - Escherichia coli - Listeria monocytogenes - Salmonella typhimurim	En conditions de saleté	5 mn
Levuricide : EN 1650 : - Candida albicans	En conditions de saleté	1 mn
EN 13624: - Candida albicans	En conditions de saleté	1 mn
EN 16615: - Candida albicans	En conditions de propreté	1 mn
Fongicide : EN 1650 - Aspergillus brasiliensis - Candida albicans	En conditions de saleté	15 mn
EN 13697 - Aspergillus brasiliensis - Candida albicans	En conditions de saleté	15 mn
Virucide : EN 14476 - Vaccina virus Ankara - Virus enveloppés	En conditions de saleté	1 mn

Conforme à l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999, relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Un rinçage à l'eau potable est nécessaire en cas de contact alimentaire.

CARACTERISTIQUES

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Eucalyptus
Densité : 1
pH : 10

LEGISLATION ET SECURITE

Produit biocide : Préparation liquide, TP2, TP4, à usage professionnel, prête à l'emploi.

Substance active biocide : Chlorure de Didécyl diméthyl-ammonium CAS : 7173-51-5 : 3 mg/g.

Etiquetage UE : Non concerné.

Transport ADR/RID : Non concerné.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Se laver les mains après utilisation. En cas de CONTACT AVEC LA PEAU ou LES YEUX, rincer abondamment à l'eau.

CONDITIONNEMENT

Carton de 12x750ml - Palette de 40 cartons

Carton de 12x1L - Palette de 40 cartons

Carton de 4x5 Litres - Palette de 32 cartons

Les indications portées sur cette fiche sont fournies à titre d'information par notre laboratoire : nous déclinons toutes responsabilités en cas de mauvaise utilisation.